

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 645 997**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)  
②1 N° d'enregistrement national : **89 05082**  
⑤1 Int Cl<sup>5</sup> : G 09 F 15/00.

①2 **DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ** A3

②2 Date de dépôt : 12 avril 1989.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 42 du 19 octobre 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :  
Demande de certificat d'utilité résultant de la transformation de  
la demande de brevet déposée le 12 avril 1989 (art. 20 de la loi  
du 2 janvier 1968 modifiée et art. 42 du décret du 19 sep-  
tembre 1979).

⑦1 Demandeur(s) : *GUINAND Frantz* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : *Frantz Guinand*.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

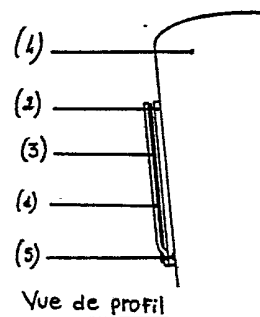
⑤4 Support d'affichage placé sur le dos des sièges des véhicules ferroviaires.

⑤7 L'invention concerne un support d'affichage véhiculant un  
message d'information générale ou à caractère commercial.

Grâce à la forme et au matériau du support, il est destiné à  
être placé sur le dos des sièges des véhicules ferroviaires. De  
ce fait, le support fera face au voyageur assis et aura la  
particularité d'amortir les chocs en cas d'incident.

Le support est constitué d'une plaque transparente de poly-  
carbonate 1 fixée par un nombre de rivets 5 défini ou tout  
autre moyen à une autre plaque de polyuréthane 2. Une  
affiche 3 imprimée sera insérée entre les deux plaques  
constituant le support, ce dernier étant fixé au dos du siège 4.  
Ce support aura une épaisseur réduite à 5 mm environ.

PLAN :



FR 2 645 997 - A3

D

## DESCRIPTION

La présente invention concerne un support d'affichage dont le format et la composition permet son emplacement sur le dos des sièges des véhicules ferroviaires. Une des particularités de ce support se traduit par son caractère anti-chocs.

### 5 PROBLEME POSE :

La présent invention trouve son caractère innovant dans la création d'un support d'affichage destiné à être placé sur le dos des sièges des véhicules ferroviaires qui, par son encombrement et son format, ne réduit pas l'espace attribué au voyageur et qui par son emplacement et  
10 sa composition préserve son confort et augmente sa sécurité en cas de chocs.

La réalisation technique de l'invention, permettant de résoudre le problème posé, doit tenir compte des paramètres suivants:

#### I- ESPACE ATTRIBUE AU VOYAGEUR:

15 L'espace attribué au voyageur dans un véhicule ferroviaire est calculé précisément pour préserver son confort; de ce fait l'encombrement doit être réduit au minimum.

#### II- SECURITE DU VOYAGEUR:

-Le support doit nullement engendrer des risques pour la sécurité du  
20 voyageur.

#### III-EXIGENCES TECHNIQUES DE LA SNCF:

Les supports d'affichage installés dans les véhicules ferroviaires doivent correspondre dans leur composition aux exigences techniques imposées par l'exploitant ( notamment la SNCF ).

IV- FAIBLE COUT D'EXPLOITATION:

-Le cout d'exploitation doit être réduit au minimum. Les interventions de remplacement des affichettes doivent se faire sans engager des frais importants.

5 A ce jour, il n'existe pas de support d'affichage placé sur les dos des sièges des véhicules ferroviaires. Les supports d'affichage existants ne sont pas conçus techniquement pour ce type d'emplacement. L'invention a donc été créée pour résoudre le problème posé exposé précédemment et pour répondre favorablement aux quatre paramètres  
10 mentionnés ci-dessus.

La figure 1 représente une vue de face.

La figure 2 représente une vue de profil.

La figure 3 représente une vue de dessus.

REALISATION TECHNIQUE DE L'INVENTION

Le support aura un format d'environ 210 mm de largeur et 265 mm de hauteur.

Il sera placé en face du voyageur assis, de manière à ce que le bord  
5 horizontal supérieur de ce support soit à 170 mm environ du bord horizontal supérieur du siège (4) et à égale distance des deux bords verticaux gauche et droit du dit siège (4).

Le support se matérialise par une plaque de POLYURETHANE (2)  
rectangulaire d'un format de 210 mm environ de large et 265 mm environ  
10 de haut.

Cette plaque de POLYURETHANE (2) d'une épaisseur d'environ 1.50 mm sera fixée au dos du siège (4) à l'aide d'un adhésif ou de tout autre moyen.

Sur cette plaque de POLYURETHANE (2) est fixée, par un nombre défini  
15 de rivets (5) ou tout autre moyen, une autre plaque d'un format similaire placée à une distance d'environ 0.50 mm.

Cette autre plaque transparente de POLYCARBONATE (1) est d'une épaisseur d'environ 1.50 mm et fixée à la plaque de POLYURETHANE (2) par un nombre défini de rivets (5) ou tout autre moyen au bord  
20 inférieur et aux deux bords gauche et droit laissant de ce fait une fente au bord supérieur.

Une affichette (3) d'une largeur légèrement inférieure aux deux plaques et d'une épaisseur inférieure à 0.50 mm sera insérée par la fente afin qu'elle puisse aisément glisser et se loger entre les deux  
25 plaques.

L'épaisseur totale du support est d'environ 5 mm.

Le support est composé de matériau autoextinguible qui évite l'émanation de gaz nocifs.

Ce support présente un caractère anti-chocs.

SOLUTION DU PREMIER PARAMETRE

Avantageusement, le support crée préserve l'espace attribué au voyageur assis dans les véhicules ferroviaires. Par le format et l'épaisseur du support (seulement 5 mm environ), l'affichage peut  
5 être placé sur le dos du siège faisant face au voyageur assis sans qu'il soit gêné par ce support.

SOLUTION DU DEUXIEME PARAMETRE

Avantageusement, le support inventé satisfait les exigences de sécurité du voyageur et l'améliore même grâce aux matériaux utilisés  
10 qui permettent d'amortir le chocs en cas d'incidents.

Dans l'hypothèse où le support est placé sur une tablette articulée sur le dos du siège ( TGV par exemple ), la sécurité du voyageur est préservée même si la tablette est en position horizontale car le support n'excède pas 5mm d'épaisseur et ses angles ne sont pas aigus.

15 SOLUTION DU TROISIEME PARAMETRE

Avantageusement, le support est entièrement composé par des matériaux conformes aux exigences techniques de la SNCF. En effet, les support est composé d'un matériau autoextinguible qui évite l'émanation de gaz nocifs en cas d'incendie.

20 SOLUTION DU QUATRIEME PARAMETRE

Avantageusement, l'invention permet un affichage bénéficiant d'un coût d'exploitation restreint comparativement à celui des supports d'affichage déjà existants. En effet, l'affichette placée entre la plaque de POLYURETHANE et la plaque de POLYCARBONATE peut rapidement  
25 être retirée au profit d'une autre affichette.

Cette manipulation est d'une durée réduite: 15 secondes environ.

L'invention, satisfaisant les paramètres ci-dessus, apporte donc la solution au problème posé.

La création de ce support permet son emplacement sur le dos des sièges des véhicules ferroviaires, sans réduire l'espace attribué au voyageur ni son confort tout en améliorant sa sécurité par l'effet anti-chocs en cas d'incidents.

5 Ceci confère à l'invention son caractère de nouveauté non compris dans l'état de la technique.

RE V E N D I C A T I O N S

1) Dispositif constituant un support d'information, placé sur le dos des sièges (4) des véhicules ferroviaires.

Ce dispositif est caractérisé par une plaque transparente (1) fixée à une autre plaque en matériau anti-chocs (2) par des rivets (5) ou tout  
5 autre moyen et par une fente permettant d'insérer une affichette (3) entre les deux plaques (1) et (2).

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que les plaques (1) et (2) sont composées d'un matériau autoextinguible qui évite l'émanation de gaz nocifs et permet d'amortir les chocs.

1/2

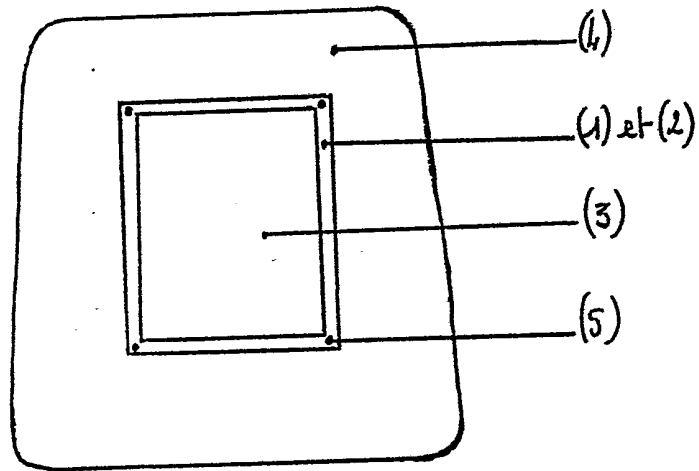


FIG 1

